

Commissariat général
au développement durable

Secrétariat général

Paris, le 15 JUIL. 2008

Le Ministre d'Etat

à

Liste des destinataires in fine

NOR :

Objet : Plan d'évolution des centres d'étude technique de l'équipement (CETE)

Les conseils de modernisation des politiques publiques des 4 avril et 11 juin derniers ont décidé que le réseau scientifique et technique (RST), renforcé dans les domaines prioritaires, devra permettre d'apporter les innovations et l'expertise scientifique nécessaires à l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et par les acteurs économiques de la société française. Il s'agit de conforter l'atout majeur que constitue l'activité scientifique et technique du ministère.

Cinq objectifs prioritaires ont ainsi été identifiés pour les centres d'étude techniques de l'équipement (CETE) dans le projet stratégique ministériel, sur lequel je vous ai demandé, par circulaire du 4 juillet 2008, d'engager une concertation locale :

- une réorientation du portefeuille d'activités au profit du Grenelle Environnement
- l'intégration du développement durable dans les activités « traditionnelles » des centres d'étude technique de l'équipement (CETE)
- l'intégration de nouvelles têtes de réseau issues des sphères « écologie » et « industrie »
- une plus grande polarisation des compétences organisées en équipes ayant une taille critique suffisante, en phase avec le développement des pôles de compétitivité.
- une plus grande ouverture des CETE vers des acteurs extérieurs au ministère : collectivités territoriales, entreprises, pôles de recherche, universités.

Ces évolutions seront conduites en prenant en compte l'évolution des effectifs du ministère. Elles se traduiront par un rééquilibrage entre les activités d'ingénierie de projet et celles d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques (recherche, innovation, élaboration et diffusion de l'état de l'art, animation des milieux professionnels). Au total, il

PJ : 2

Présent
pour
l'avenir

s'agit de repositionner environ 20 % des effectifs dont la moitié dans des champs techniques nouveaux.

L'ingénierie pour compte de tiers sera repositionnée sur des activités à plus forte valeur ajoutée (expertise et approche transversale sur les différents champs d'intervention du MEEDDAT, capitalisation d'expérience, méthodologie, expérimentation et évaluation des nouvelles technologies) ou celles pour lesquelles il n'existe pas d'offres concurrentielles. Le développement de ces activités au service de la collectivité publique conduira en outre à maintenir un certain volume d'ingénierie pour le compte des collectivités territoriales sur les thèmes les plus complexes ou les plus innovants. Il s'agit par ailleurs de mettre en place des modes de coopération favorisant le développement de l'innovation en partenariat avec les collectivités territoriales et les acteurs économiques.

En ce qui concerne le domaine informatique, il est prévu la création d'un service à compétence nationale (SCN) rattaché au service des politiques support et des systèmes d'information (SG/SPSSI) regroupant l'ensemble des divisions informatiques des CETE, la DSI de la DREIF et les deux bureaux du département « exploitation et production Informatiques » (SG/SPSSI/EPI). Les synergies locales entre les divisions métiers des CETE et les équipes locales du SCN devront par ailleurs être conservées.

La mise en oeuvre de ces évolutions se traduira notamment par l'engagement d'un plan d'évolution des CETE, conformément aux orientations fixées par le projet stratégique du MEEDDAT. Ce plan comprend un volet national à l'échelle du réseau des CETE et un volet local à l'échelle de chaque CETE. Il permettra le recentrage progressif des interventions des CETE sur les sujets ayant un impact quantitatif fort sur les enjeux du MEEDDAT. Les annexes présentent les deux volets de ce plan.

S'agissant de la composante locale du plan d'évolution, je demande à chaque directeur de CETE d'élaborer, sous votre autorité, un « programme d'évolution » de son CETE pour la période 2009-2012.

Ce travail devra s'articuler avec la composante nationale du plan d'évolution des CETE, qui est mise en oeuvre sous l'autorité de la direction de la recherche et de l'innovation et dont les principales conclusions sont attendues pour le mois de mars 2009. Il devra également tenir compte des réflexions que les directeurs de programme vont conduire afin de préciser pour chaque mission les compétences dont elles ont besoin et les lieux où elles peuvent être mobilisées et valorisées (dans les DDEA, dans les DREAL, dans des organismes associés, dans le RST etc.).

Il appartiendra, en outre, à chaque directeur régional préfigurateur de DREAL d'animer, avec le directeur du CETE et à l'échelle du territoire de compétence du CETE, l'expression des attentes de l'ensemble des services de l'Etat à l'égard des CETE, en particulier en matière d'ingénierie. La satisfaction de ces attentes sera un des objectifs du « programme d'évolution » du CETE. Ce dernier devra également prendre en compte les réflexions relatives à la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences conduites par le MEEDDAT. Il intégrera enfin les travaux conduits par les directeurs de programme pour préciser les compétences dont ils ont besoin et les lieux où elles peuvent être mobilisées et valorisées.

Je vous rappelle, par ailleurs, que les conférences techniques interdépartementales des transports et de l'aménagement (CoTITA), créées en application de la circulaire du 3 octobre 2007 et dont le champ sera élargi, sont le lieu privilégié de l'expression des besoins des collectivités territoriales, notamment en matière d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques. Leurs conclusions devront être prises en compte.

Un rapport d'étape sera transmis au commissariat général au développement durable (direction de la recherche et de l'innovation) et au secrétariat général (service du pilotage

et de l'évolution des services) en mars 2009. Le « programme d'évolution » leur sera transmis pour approbation au plus tard en septembre 2009.

Vous veillerez à ce que les personnels et leurs représentants soient largement associés à cette démarche.

Je vous invite à me faire part sous le double timbre de la direction de la recherche et de l'innovation et du service du pilotage et de l'évolution des services des difficultés que vous pourriez rencontrer pour l'élaboration de ce document. J'insiste sur l'importance que j'attache à la réussite de ce projet compte tenu du rôle central que les CETE jouent dans la construction de la compétence technique du MEEDDAT.

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
Le Préfet, Secrétaire général



Didier LALLEMENT

Pour le ministre d'Etat et par délégation,
La Commissaire générale
au développement durable



Michèle PAPPALARDO



Mise en oeuvre du plan d'évolution des CETE
annexe A – Plan d'évolution des CETE – volet national

Afin, de mettre en oeuvre les orientations stratégiques du RST, la direction de la recherche et de l'innovation a ouvert 12 chantiers dont le pilotage a été confié aux directeurs des CETE. Pour mener à bien ces chantiers, ils s'appuieront sur des ressources internes aux CETE. Un correspondant de la direction de la recherche et de l'innovation a été identifié pour chacun des ces chantiers. Les têtes de réseaux et les directions générales seront associés à leur suivi.

I – Les chantiers nationaux

Chantier	Objectifs
Organisation	<p>Proposer et mettre en oeuvre une polarisation progressive entre les CETE selon 3 logiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> x la pérennisation des compétences x le développement de la recherche en cohérence entre les CETE x le développement des champs nouveaux d'activité <p>Étudier la pertinence et proposer des schémas de mutualisation de fonctions supports dans 2 directions:</p> <ul style="list-style-type: none"> x la gestion des connaissances et le partage de l'information x la mutualisation d'activités support des laboratoires, <p>Proposer la mise en oeuvre de nouvelles plateformes d'essai R&D (bâtiments tests, trames vertes expérimentales, etc.)</p>
Ressources humaines	<p>Adapter le portefeuille de compétences des agents des CETE à l'évolution de ses activités, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> x un plan de recrutement x un plan de formation qualifiante x un plan de formation continuée <p>Aider à construire les pôles, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> x un plan de mobilité x les plans de formation <p>Faire émerger des experts de niveau national et international, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> x les plans de formation x les parcours de compétence et d'expérience <p>Proposer et accompagner la mise en place de nouveaux processus RH pour les CETE à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> x une logique de mutualisation x des plans d'accueil et d'insertion x des mobilités internes et externes
Gestion & système d'information	<p>Mettre en place un SI de gestion et de pilotage des CETE</p> <p>Accompagner la mutualisation de certaines fonctions supports</p> <p>Mettre en place les contrats d'objectifs direction de la recherche et de l'innovation - CETE</p>
Ouverture aux acteurs externes	<p>Définir les modalités d'association des acteurs externes (collectivités territoriales, entreprises privées, universités et associations) aux instances d'animation du réseau des CETE</p> <p>Définir et mettre en place de nouvelles formes de partenariats avec ces acteurs dans le cadre de projets innovants</p>



Communication	<p>Développer la culture « Développement durable » dans les CETE</p> <p>Partager (en interne RST) et valoriser (en externe dans MEEDDAT, hors RST) la dynamique de transformation des CETE</p> <p>Rendre lisibles les missions et organisations des CETE, et des STC</p>
Mesure de la contribution au développement durable	<p>Définir les outils permettant de mesurer la contribution des CETE à la mise en oeuvre du Grenelle afin de</p> <ul style="list-style-type: none"> x contribuer à la dynamique de réorientation du portefeuille d'activités des CETE x permettre d'arbitrer entre les futures activités à développer pour chaque thème.
<p>6 Chantiers thématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement, logement, nature - prévention des risques - énergie & climat - infrastructures, transports & mer - sécurité routière - aviation civile 	<p>Présenter les objectifs stratégiques du programme et la contribution des CETE à leur réalisation.</p> <p>Construire une feuille de route d'atteinte des objectifs incluant la contribution des CETE, les actions de développement des compétences, la définition des moyens mis à la disposition des CETE.</p> <p>Définir les modalités de mise en oeuvre opérationnelle et de suivi de la collaboration entre le programme et les CETE.</p>

II – Pilotage de la démarche

La direction de la recherche et de l'innovation a mis en place un dispositif de pilotage à 3 niveaux :

- un point hebdomadaire des correspondants direction de la recherche et de l'innovation pour assurer la coordination des différents chantiers.
- un suivi mensuel pour valider l'avancement des différents chantiers et identifier les points nécessitant un arbitrage. Ce suivi mensuel sera assuré dans le cadre de deux instances pré-existantes :
 - x la réunion mensuelle des directeurs du RST (RDRST) permettra de faire le point avec les directeurs de CETE qui pilotent les chantiers et d'assurer l'articulation avec les têtes de réseau.
 - x le groupe de coordination inter-directions générales animé par le sous-directeur du développement scientifique et technique sera l'instance d'information régulière des DG. Sa composition sera revue pour être adaptée à la nouvelle configuration du ministère.
- le pilotage stratégique de la démarche sera assuré par le comité des directions d'administration centrale (CODAC) des CETE qui examinera l'avancement d'ensemble de la démarche 2 à 3 fois par an.

Mise en oeuvre du plan d'évolution des CETE
annexe B – Plan d'évolution des CETE – volet local
Programme d'évolution du CETE

Le « programme d'évolution du CETE » a pour objet de définir le plan d'action propre à chaque CETE. Il comprend :

- un diagnostic permettant d'évaluer le positionnement actuel du CETE au regard de la stratégie du MEEDDAT et des objectifs du Grenelle de l'environnement
- une description des services attendus du CETE traduit sous la forme d'un portefeuille d'activité cible
- un plan d'action qui précisera le schéma d'organisation cible qui précisera la contribution des différents services du CETE, le plan d'évolution des effectifs, le plan de formation et de requalification des agents et des actions phares que le CETE se propose de mettre en oeuvre pour rendre visible sa transformation

Il devra s'articuler avec les différents chantiers conduits à l'échelon central sous l'autorité de la direction de la recherche et de l'innovation et dont les principales conclusions sont attendues pour le mois de mars 2009.

Il devra être finalisé pour le mois de septembre 2009 afin de pouvoir être approuvé avant l'engagement du dialogue de gestion pour 2010.

Un rapport d'étape sera transmis au plus tard en mars 2009. Il comprendra les éléments du diagnostic, une proposition d'orientation stratégique globale pour le CETE et les premières mesures qu'il est possible de mettre en oeuvre dès 2009 pour amorcer l'évolution du CETE.

I – Diagnostic du CETE

I-1 – analyse des flux d'ETP sur la période 2009 - 2012

Cette analyse sera conduite avec le responsable du BOP auquel le CETE est rattaché.

Les départs à la retraite, ainsi que les flux moyens de mutation seront pris en compte, de même que le potentiel de recrutement à l'échelle du BOP.

Elle doit permettre d'identifier le potentiel de renouvellement des équipes et d'évaluer l'adéquation entre ce potentiel et les besoins futurs.

Les besoins de repyramidage des effectifs seront estimés.

I-2 – analyse des besoins de l'Etat dans le périmètre du CETE

L'Etat est le principal commanditaire des CETE. Leur offre doit donc être adaptée à ses besoins locaux. Ce travail sera conduit en liaison avec l'ensemble des services de l'Etat dans le périmètre des CETE, notamment les DREAL ou les services appelés à les constituer et les DIR.

I-3 – analyse des opportunités territoriales des CETE

Elle permettra d'identifier l'ensemble des partenaires territoriaux avec lesquelles des coopérations sont engagées ou en cours de mise en place.

En particulier, les besoins exprimés par les collectivités, notamment au sein des CoTITA seront pris en compte.

Dans un second temps les partenaires potentiels avec lesquels il n'existe pas de programme de coopération, mais avec lesquels il serait souhaitable d'en créer seront identifiés. La faisabilité de la mise en place de ces partenariats sera évaluée.

I-4 – analyse des opportunités spécifiques du CETE

Elle permettra d'évaluer le potentiel propre du CETE, compte tenu des compétences existantes et l'histoire propre à chaque CETE.

Les ERA, ER, pôles nationaux, points d'appui nationaux seront notamment pris en compte.

II – Services attendus du CETE

II-1 – analyse de la contribution des différentes unités des CETE à la stratégie ministérielle et au Grenelle de l'environnement

Cette analyse devra permettre d'évaluer la contribution des différentes unités du CETE à la stratégie ministérielle et au Grenelle de l'environnement, ainsi que son potentiel de repositionnement sur les champs d'action prioritaires du ministère. L'intégration de l'objectif de développement durable dans les activités « traditionnelles » sera pris en compte.

Elle doit permettre d'identifier les équipes à fort potentiel dont on peut ou doit envisager le renforcement et les thématiques desquelles il serait souhaitable ou utile de se désengager.

II-2 portefeuille d'activité cible

Il s'agit de quantifier les évolutions prévues du portefeuille d'activités. Ce travail devra s'inscrire dans le cadre des orientations qui résulteront des travaux menés dans le cadre des chantiers nationaux thématiques.

III – Plan d'action

III-1 – schéma d'organisation

Le schéma d'organisation décrit l'organisation cible du CETE.

Il prend en compte les besoins exprimés par les directions générales dans le cadre des chantiers thématiques et les opportunités du CETE. Il précise les activités qui vont être développées et celles qui vont être réduites ou arrêtées, ainsi que le calendrier d'évolution.

Les chantiers transversaux fourniront les outils permettant de faciliter la mise en oeuvre de ce schéma.

III-2 – schéma d'évolution des effectifs

Le schéma d'évolution des effectifs s'appuie sur l'analyse des flux d'ETP et sur le schéma d'organisation cible. Il précise le plan de recrutement.

III-3 – plan de formation et de requalification des agents

Ce plan précisera, compte tenu des schémas d'organisation et d'évolution des effectifs, le plan de formation et de requalification des agents permettant d'adapter les compétences, tant individuelles que collectives, du CETE.

III-4 – actions phares

Il s'agit d'identifier quelques actions phare que le CETE envisager de mener pour rendre son évolution visible, tant en interne, qu'en externe

liste des destinataires

Destinataires pour attribution :

Monsieur le Préfet de région Aquitaine
Monsieur le Préfet de région Haute-Normandie
Monsieur le Préfet de région Ile-de-France
Monsieur le Préfet de région Lorraine
Monsieur le Préfet de région Nord-Pas-de-Calais
Monsieur le Préfet de région Pays-de-Loire
Monsieur le Préfet de région Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Monsieur le Préfet de région Rhône-Alpes
x Directions régionales de l'équipement
x Centres d'études techniques de l'équipement

Pour information :

Monsieur le Préfet de région Alsace
Monsieur le Préfet de région Auvergne
Monsieur le Préfet de région Basse-Normandie
Monsieur le Préfet de région Bourgogne
Monsieur le Préfet de région Bretagne
Monsieur le Préfet de région Centre
Monsieur le Préfet de région Champagne-Ardenne
Monsieur le Préfet de région Corse
Monsieur le Préfet de région Franche-Comté
Monsieur le Préfet de région Languedoc-Roussillon
Madame la Préfète de région Limousin
Monsieur le Préfet de région Picardie
Monsieur le Préfet de région Midi-Pyrénées
Monsieur le Préfet de région Poitou-Charentes
x Directions régionales de l'équipement
x Directions interdépartementales des routes

Madame la présidente de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Monsieur le président du bureau de recherche géologique et minière
Madame la directrice générale du laboratoire central des ponts-et-chaussées
Monsieur le directeur général de l'institut national de recherche sur les transports et leur sécurité
Monsieur le directeur général de l'institut national de l'environnement industriel et des risques
Monsieur le directeur du centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques
Monsieur le directeur du centre d'études techniques maritimes et fluviales
Monsieur le directeur du centre d'études des tunnels
Monsieur le directeur du centre national des ponts de secours
Monsieur le directeur du service d'études techniques des routes et autoroutes
Monsieur le directeur du service technique de l'aviation civile
Monsieur le directeur du service technique des remontées mécaniques et des transports guidés
Monsieur le directeur du service technique de l'énergie électrique et des grands barrages
Monsieur le directeur du centre scientifique et technique du bâtiment
Monsieur le chef du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations